

EDITORIAL

Réseaux Hauts Débits : Facture et risque de fracture

L'état a rappelé lors du CIADT de juillet 2001 que le déploiement des Réseaux de télécommunication pour l'Internet à Haut Débit avait un coût. Ce coût à partager entre les opérateurs, les collectivités locales et l'utilisateur (individu ou groupe d'individus) ne semble pas pouvoir échapper aux lois du marché. Le simple rapport entre l'investissement initial et le partage des coûts au nombre d'utilisateurs tend à prouver qu'une inégalité de traitement risque de se produire sur le territoire national, la Haute-Savoie risquant en interne de subir les mêmes affres selon la densité géographique de sa population.

Véritable développeur d'usages, le CRI d'Archamps n'a cessé, depuis 1995, d'initier la pratique de

l'Internet d'abord dans les établissements scolaires puis auprès d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs comprenant nombre d'organismes publics. Inutile de préciser que depuis, le nombre de connexions s'est développé de manière exponentielle !

Aujourd'hui, en Haute-Savoie, peut-être plus qu'ailleurs, le développement de ces usages a créé une émergence de besoins en tout point du territoire départemental. **Il apparaît donc indispensable d'apporter des réponses à la nécessité du développement des Hauts Débits dans notre Département.**

Le Conseil Général de la Haute-Savoie s'est donc engagé dans un solide état des lieux ainsi que dans une

démarche analytique autour des besoins des utilisateurs et des offres potentielles des opérateurs.

Malin serait celui qui avancerait sur l'échiquier des solutions le pion gagnant mais il apparaît à peu près évident que la réponse se construira autour d'une convergence de solutions croisées entre diverses techniques aujourd'hui bien connues (paire cuivre, câble, ondes hertziennes, fibre optique).

Pourtant, les erreurs passées de certaines collectivités, les certitudes techniques - souvent fragilisées dès le lendemain - induisent qu'il faudra très certainement développer une phase expérimentale afin de valider certaines techniques et leurs modes

opérateurs associés avant de prendre toute initiative finale.

Commencera alors un formidable enjeu de développement associant bien entendu le Conseil Général de la Haute-Savoie, les collectivités territoriales de proximité, mais nécessitant également d'impliquer la Région et l'Etat pour dessiner, implanter et financer des réseaux offrant un débit adapté à ces usages émergents que nous nous attachons à développer depuis maintenant 6 ans. ■

Frédéric ZORY.

Conseiller Général de Thonon-Est, Co-Président de la Commission de l'Economie, de la Recherche, de l'Université et des Réseaux TIC.

FORMATION

Aides éducateurs : des futurs techniciens réseaux/systèmes/webmaster formés par le CRI

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Académie de Grenoble, le CRI forme une douzaine d'aides éducateurs sur une période de cinq mois et demi à raison d'au moins deux jours par semaine.

La finalité de ces 44 journées de formation est de professionnaliser ces personnes dans l'administration réseau, système et/ou le

développement d'applications orientées web.

Le programme, assez dense, comporte cinq thèmes :

- Initiation (Linux, XML)
- Réseau (administration/TCP/IP etc.)
- Système (Windows 2000 / Linux)
- Programmation (Perl,PHP,SGBD)
- Emploi (CV, recherche etc.)

Les cours sont composés de parties théoriques et pratiques. Chaque module est validé par un contrôle de connaissance.

Une dizaine de formateurs ou intervenants extérieurs assurent les cours.

Les supports de cours standardisés au format XML sont mis en ligne sur un site web

privatif.

Des listes de diffusion sur chacun des thèmes ont été créées de façon à ce que les étudiants puissent dialoguer ensemble et avec les formateurs sur le sujet, et ce en dehors des heures de cours. ■

Sébastien DELCROIX.

L'internet dans les mairies en Haute-Savoie ... vers un nouveau partenariat intercommunal.

Le bon vieux principe de " l'union fait la force " s'applique aussi pour l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les collectivités locales de Haute-Savoie ; principe adopté pour le projet de site internet du SIVOM du Bas-Chablais et de ses 14 communes adhérentes. Initié il y a un peu plus d'un an, ce projet a été réalisée grâce à sa maîtrise d'œuvre représentée par le Centre des Ressources Informatiques (CRI) du Conseil général de la Haute-Savoie et à un partenariat tant du Canton de Genève que de l'association des Maires et des conseillers généraux de la Haute-Savoie.

Nous ne développerons pas dans cet article tous les travaux réalisés par le CRI sur le contenant (développement logiciel, serveurs, ...) du projet internet laissant au maître d'œuvre le soin de le décrire ; nous nous concentrerons par contre sur le contenu et plus particulièrement sur les particularités du projet du SIVOM après avoir brièvement décrit le rôle des Mairies dans l'Internet et l'historique de l'essor de ce dernier dans les collectivités publiques françaises.

L'ESSOR DE L'INTERNET DANS LES COLLECTIVITES : BREF HISTORIQUE

Depuis 1995, date de la véritable vulgarisation de l'Internet, plusieurs rapports parlementaires et gouvernementaux ont vu le jour pour faire en sorte que la " France ait la volonté politique de bâtir sa société de l'information ". En 1997, un ensemble de mesures ont été proposées par le gouvernement et un grand nombre d'entre elles ont été mises en place ; nous citerons seulement les plus marquantes à nos yeux : la création d'un comité interministériel spécialisé sur les NTIC, la mise en réseau de l'administration, la simplification des procédures, l'intégration de l'Internet dans les écoles, la libéralisation de la cryptologie pour ne pas freiner le commerce électronique, le développement du réseau à haut-débit, ...

D'autres actions ont été initiées mais ne sont pas encore assez développées : l'accès aux services publics par la multiplication des points d'accès, même si plusieurs initiatives locales ont été réalisées, l'accès à l'Internet pour tous. A ce titre, si nous pouvons nous réjouir des atouts de notre Région en matière de connectivité tant dans les entreprises que dans

les ménages, il n'en est pas de même pour le reste du territoire national puisque le taux de progression des ordinateurs connectés dans les foyers est encore bien inférieur à celui de nos voisins européens.

Face aux freins du développement idéal de l'Internet et à l'augmentation du risque à la fracture numérique, la Haute-Savoie a su être proactive par la mise en place de " ressources " plutôt que d'investir à perte dans de grands projets médiatiques et à faible longévité. En effet, trop de projets ont plus ressemblé à un " soufflé au chocolat " refroidi plutôt qu'à un édifice public soigneusement planifié, solidement construit pour être durable et utile.

Quoiqu'il en soit, la Haute-Savoie a connu sensiblement la même trajectoire de développement que celle de l'Hexagone : seules les communes dotées d'un budget de communication important ont pu se lancer dans l'expérimentation de la publication des données sur le Web. Pour les plus grandes cités, les décideurs ont créé de nouveaux services administratifs à mi-chemin entre la communication et l'informatique. Pour les plus petites, on a fait appel soit à la connaissance personnelle d'un spé-

cialiste auquel on a donné un mandat, soit à la motivation bienvenue d'un élu qui, en voulant bien faire, a eu l'honneur de développer le premier site internet de sa commune. En fonction de la méthode choisie, les montants d'investissement sont très différents : cela oscille entre le repas offert au spécialiste et l'appel d'offres de marché de plusieurs dizaines de milliers d'Euros !

Toutes ces approches sont bien légitimes et sont à encourager pour une première étape. Sur le plan qualitatif, c'est aux internautes de juger. Sur le plan quantitatif, il semble que l'ensemble des communes rurales (à l'exception des plus touristiques) du département n'ont toujours pas franchi le pas et ce sont celles-ci que nous souhaitons aider. Nous ne sommes pas critiques à l'égard des projets déjà réalisés mais il nous a semblé qu'une autre approche était possible tout en respectant les principes de subsidiarité communale en matière de contenu.

Rôle de la Mairie dans l'Internet : œuvrons pour un " portail local "

Pourquoi Portail ? Car depuis la Révolution française, la Mairie est la " porte d'entrée de l'administra-

tion ". Ceci est ancré dans les mœurs de chaque citoyen qui se rend à la Mairie pour remplir toute déclaration et/ou va s'informer de tel ou tel règlement... L'internet communal doit à notre sens tenir le même rôle : il est la vitrine de l'administration française. Il doit permettre de manière simple et efficace d'accéder aux formulaires administratifs, de se renseigner sur les horaires d'ouverture, de transmettre le papier d'une commande de tickets de cantine scolaire, de disposer du règlement d'application de la zone du PLU dans laquelle vous habitez, etc.

Pourquoi local ? car le site internet communal doit être " le reflet de la démocratie locale " : il doit permettre de laisser un courrier à M. Le Maire ou à un de ses adjoints, d'offrir un espace de communication aux associations qui ont besoin de communiquer avec leur membre, de mettre à disposition des écoles un espace dans lequel tant les parents que les enfants puissent communiquer de la manière la plus simple, ...

PARTICULARITES DU PROJET DU SIVOM DU BAS- CHABLAIS

Les particularités de ce projet est qu'il repose sur des

principes fondamentaux qui sont les suivants : le respect de la subsidiarité communale, la mise en place d'un nouveau partenariat, la définition d'un langage commun et le transfert de technologies.

Subsidiarité communale

Même si le projet est coiffé au niveau intercommunal pour bénéficier d'un partage des ressources, il n'empêche que le respect de la subsidiarité doit s'exprimer à plusieurs niveaux. Elle peut être en effet respectée par la décentralisation de la mise à jour du contenu, qui se traduit par la capacité de chaque commune de mettre à jour elle-même son contenu. La subsidiarité doit s'exprimer également à travers l'image communale (logo, écusson, fond d'écran, ...) et la vitesse d'alimentation du site (chacun alimente son site à sa mesure).

Partenariat et volontariat

Les bases de l'adhésion au projet par les communes doit se faire de façon volontaire dans un esprit de partenariat. La commune qui ne veut pas " rentrer " dans le système n'y est pas contrainte... Chaque commune participe au projet uniquement lorsqu'elle le désire. Par contre, les communes partenaires s'entendent pour partager leurs expériences positives et ou négatives quant à l'utilisation de l'outil. Ce sont elles qui définiront les spécifications de l'outil de demain. Elles permettront par ailleurs, d'apporter une cohérence dans la communication des communes membres du syndicat et apporteront par conséquent une concertation intéressante et valorisante entre les secrétariats des communes qui devront travailler demain dans un esprit d'intercommunalité encore plus fort. Le partenariat s'est aussi inscrit entre le Conseil général et le SIVOM. En effet, le CRI en

apportant ses ressources informatiques (serveurs, développement, ...) a permis de jouer pleinement son rôle de soutien de développement technologique auprès des communes. Nos remerciements vont aux collaborateurs impliqués et au directeur du CRI (Jean-Claude Fernandez). Par ailleurs, l'Association des Maires de Haute-Savoie, grâce au soutien de M. Arnaud et de Céline Mathieu, est un partenaire privilégié qui se charge de l'interface administrative entre le CRI et les communes.

Langage commun

Lorsque le contenu doit être défini, la discussion aussi simple soit-elle au premier abord entre les différents acteurs communaux, nécessite de définir une terminologie commune. Nous savons tous que le mot " immeuble " peut avoir des significations différentes en fonction du type d'interlocuteur (notaire, financier, juriste, ...). Par conséquent, grâce à l'intervention du directeur général du SIVOM, M. Pinget, nous avons pu apporter un langage commun à l'ensemble des sites et définir une trame de contenu que les communes peuvent utiliser comme point de départ de travail.

Transfert de technologies

Le transfert de technologies se déroule traditionnellement entre individus de sociétés partenaires. Pour ce projet, il s'est développé au niveau transfrontalier puisque le Canton de Genève a mis à disposition du CRI un outil développé pour ses services, que ce dernier a ensuite transformé dans un langage compatible avec son environnement d'exploitation. En effet, en passant cet outil du monde " Microsoft " au monde du logiciel libre, le CRI offre par conséquent un outil utilisable par tous dans le respect des règles de la General Public Licence II

(GPL). Cet effort s'inscrit complètement dans la démarche générale de l'administration électronique qui souhaite favoriser l'utilisation des logiciels libres.

COUT, ENJEUX ET FUTUR

Investissement nul mais un emploi jeune à la clé pour assister les communes

L'ensemble de ces travaux n'ont pas coûté un seul Euro tant au niveau des communes qu'au niveau du SIVOM. Cela prouve que le partenariat et le pragmatisme sont très économes lorsque chacun y met du sien. Néanmoins, des besoins d'assistance de proximité se font nettement sentir et le partage des ressources par le SIVOM est le bienvenu.

Pour mettre en production le site internet du SIVOM, la commission " communication " présidée par M. Roger Rion a décidé avec l'aval du comité syndical de mettre au concours un poste de webmaster (emploi jeune) qui apportera une assistance de proximité auprès tant du personnel administratif des mairies que des commissions de communication des différents conseils municipaux. La structure cadre étant en place, il faudra que l'ensemble des mairies fassent l'effort d'une mise en ligne régulière de leur documentation. C'est la clé de réussite du système pour assurer une réelle pertinence et qualité au site internet.

Aux communes d'apporter un contenu pertinent


A ce jour, les communes peuvent alimenter le site comme elles l'entendent. A elles de se lancer dans la mise à disposition d'information tout en étant attentif à la pertinence des informations. A ce titre, il est politiquement difficile d'exprimer cette priorité alors que l'attention

que l'on porte sur le design du site internet est équivalente à celle que l'on porte aux entrées de la commune. Mais les statistiques sont là et les sites les plus consultés sont ceux dont la pertinence est garantie par des mises à jour régulières.

Au niveau des mentalités, nous sommes passés d'une situation initiale d'euphorie face à l'essor des nouvelles technologies de l'information à une phase de pragmatisme où le bon sens doit l'emporter. En effet, il ne sert à rien d'être présent sur la Toile si nous n'avons rien à proposer au citoyen. Car dans l'Internet, comme dans toute base de données, c'est la pertinence qui fait le succès de l'outil !!! En effet, il vaut mieux disposer d'un site internet " moins sexy dans le design " avec une mise à jour régulière de données plutôt que de se payer un hôtel à cinq étoiles dans lequel on ressort de table en ayant faim !! La réalité est qu'il n'existe pas dans l'Internet de " guide Michelin " ! ...

Et demain ?

Ce projet n'est bien évidemment pas fini : il devra non seulement faire l'objet d'améliorations au niveau du graphisme mais également être le catalyseur de nouveaux projets collaboratifs au niveau intercommunal afin que soit amélioré tant les flux d'informations entre élus (intranet) que l'interactivité entre citoyen et mairies par l'adjonction de téléprocédures. ■

 **Roger RION**
Vice-Président du SIVOM du Bas-Chablais, Maire de la commune de Bons-en-Chablais.

 **Philippe MINIER**
Initiateur du site Internet du SIVOM du Bas-Chablais. Conseiller en système d'information au département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie du Canton de Genève.

Généralisation de l'usage des T.I.C.E.

La très grande majorité des 764 écoles, collèges et lycées public ou privés sous contrat que compte la Haute-Savoie sont connectés à Internet, et ceci le plus souvent par l'intermédiaire d'un accès au Centre de Ressources Informatiques d'Archamps financé par le Conseil Général. Il restait pourtant encore d'importantes disparités d'accès, au détriment des écoles élémentaires, et encore plus à l'égard des écoles maternelles.

Une action avait été déjà entreprise : un réseau d'écoles pilotes (une par circonscription) a été créé pour dynamiser l'utilisation des TICE et intégrer des pratiques expérimentales partagées avec les autres écoles.

Maintenant, c'est une nouvelle étape qui va être franchie, celle de l'égalité d'accès de tous les élèves et de toutes les écoles du département, quelque soit leur implantation géographique et quelque soit leur environnement socio-économique, aux ressources éducatives en ligne, à toutes les sources d'information et à la communication électronique.

Cette ambition est d'autant plus fondée qu'un BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2i) sera mis progressivement en place pour être généralisé en 2002-2003, et constituera le document officiel validant les compétences acquises par les élèves en matière de TICE.

La concrétisation d'un plan de généralisation permettra aussi :

- ◆ de progresser dans les méthodes pédagogiques :
 - par l'apprentissage de l'utilisation de la documentation en ligne,
 - par le développement du travail participatif et coopératif, qui renforce

l'autonomie des élèves et enrichit la production pédagogique, grâce à la connexion de toutes les écoles.

- ◆ de faciliter le travail administratif et de gestion de tous les acteurs concernés par l'utilisation du courrier électronique et par l'usage d'une base de données partagée par les collectivités locales et les unités éducatives,

- ◆ de préserver et développer l'image technologique du département de la Haute-Savoie dans le domaine éducatif, déjà fortement constituée autour des pratiques dont le site d'Archamps a permis le développement.

Les mesures d'accompagnement décidées faciliteront la mise en œuvre concrète de l'utilisation de ces équipements.

Ainsi :

- ◆ 2 postes budgétaires de personnels enseignants du premier degré supplémentaires sont consacrés à l'animation informatique ; il y a ainsi désormais un animateur par circonscription.

- ◆ le guichet académique d'assistance aux utilisateurs mis en œuvre le 5 novembre 2001 pour les établissements du 2nd degré, sera ouvert aux écoles dès le début de l'année 2002.

LES EFFORTS SONT DONC ORIENTES EN PRIORITE VERS L'EQUIPEMENT DE TOUTES LES ECOLES DE POSTES MULTIMEDIA COMMUNICANTS D'ICI LE DEBUT DE L'ANNEE 2002. LES COLLECTIVITES LOCALES ONT LE PLUS SOUVENT REPONDU POSITIVEMENT A L'APPEL QUI LEUR A ETE FAIT DE TRANSFORMER CET OBJECTIF EN REALITE PAR LEUR CONTRIBUTION.

IL RESTE POURTANT 100 ECOLES A CONNECTER ; LA MOBILISATION DES VOLONTES ET DES BUDGETS SERA PLUS CIBLEE POUR CETTE DERNIERE PHASE. FORMULONS LE VŒU QUE TOUTES LES MUNICIPALITES EN MESURENT BIEN L'ENJEU ET LEUR RESPONSABILITE... ■

✉ Jean BAYLE.

Inspection Académique de Haute-Savoie.

Dixième Edition.

Organisée par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Recherche, cette manifestation nationale a pour objectif avant tout d'ouvrir le monde scientifique au grand public.

Le Centre de Ressources Informatiques de Haute-Savoie s'associe, comme chaque année, à cet événement afin de donner la chance au grand public et aux scolaires d'apprendre et de découvrir deux phénomènes :

- Internet
- Linux et les Logiciels libres

Rappelons que le CRI favorise le déploiement massif et rapide des usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans les institutions publiques de Haute-Savoie. Il travaille depuis plusieurs années sur Linux et son environnement, un système d'exploitation qui fait son chemin dans le monde des logiciels.

Durant la semaine du 15 au 21 octobre 2001, on retiendra en particulier :

- La visite de 30 élèves de 6ème du collège Saint Jean Bosco de Cluses, qui ont pu découvrir le CRI et Internet... un peu plus en détail.
- L'organisation d'une Linux party avec installation, configuration et démonstrations... journée dont le principal but était la découverte pour le grand public de ce système d'exploitation et de quelques applications.

rése@ux.74

La lettre des technologies de l'information
Publication gratuite - N° d'ISSN : 1295-375X
Directeur de la Publication :
Paul Rivier, Président de l'Agence
Economique Départementale Haute-Savoie.
Rédaction : Centre de Ressources
Informatiques - Bâtiment Le Salève
74 166 Archamps - Tél. : 04.50.31.56.30
Email : cri-info@cri74.org
Web : - www.cri74.org
- reseaux74.cri74.org

Siège : Agence Economique Départementale
BP 2444 - 74041 Annecy Cedex.
Tél. : 04.50.33.50.21 - Fax : 04.50.45.23.30
Édité avec le concours du Conseil Général de la Haute-Savoie.